

REUNION DU 1^{er} SEPTEMBRE 2009

L'an **deux mil neuf, le premier septembre à vingt heures quinze**, le Conseil Municipal de la commune de LONRAI, légalement convoqué le 24 août, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de LONRAI, sous la présidence de M. Hervé QUÉREL, Maire.

Etaient présents MM. : LEFEUVRE - PERRIER – HOUDAYER – MAHERAULT - GESBERT - LAUNAY – DOUVENOULT - RADIGUE - CROISÉ – HULMEL – GUILBERT – ROUSSEAU – RICHARD

M. GUILBERT est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Intégration du restaurant scolaire à la salle bivalente – Prémption sur la propriété CHURIN - Questions et informations diverses.

M. QUÉREL demande le huis clos pour 2 sujets qui sont reportés en fin de réunion.

INTEGRATION DU RESTAURANT SCOLAIRE A LA SALLE BIVALENTE

Mme VONTHRON, conseillère communautaire déléguée à la restauration scolaire, a visité le restaurant scolaire de Lonrai en juin. A cette occasion elle a pu percevoir les difficultés sanitaires et sécuritaires engendrées par la vétusté des locaux.

La mise aux normes et la réhabilitation des restaurants scolaires est une compétence de la C.U.A. Un calendrier des travaux sur les différents restaurants de la communauté a été mis en place. Les travaux à Lonrai, estimés à 175 000 €, étaient programmés pour 2012. Cependant, on peut douter de la pertinence d'une réhabilitation en raison de la nature des matériaux de construction du bâtiment.

M. QUÉREL et deux élus ont rencontré Mme VONTHRON, qui au vu de ces éléments, a proposé d'intégrer le restaurant scolaire à la salle bivalente qui sera construite fin 2010. Elle propose la construction d'un self. L'office et les sanitaires seraient communs à la salle bivalente et au restaurant. La commission « salle bivalente » a visité auparavant le restaurant scolaire de Valframbert qui est intégré à la salle polyvalente. Cette situation provoque de nombreux problèmes de gestion, notamment vis-à-vis des services vétérinaires pour l'entretien de l'office. Il en est de même à Arçonnay.

D'autre part, un tel aménagement ne permettrait pas la location de la salle bivalente ou l'utilisation par les associations en semaine.

Il convient de prendre en compte que l'intégration du restaurant à la salle générerait d'importantes économies pour les collectivités :

- architecte,
- réseaux (eau, électricité, gaz, chauffage...),
- terrain,
- accès, parkings.

De plus, la commune de Lonrai peut prétendre à l'attribution de la D.G.E. et l'investissement profiterait aux enfants des quatre communes du SIVOS (Lonrai, Colombiers, Cuissai, St-Nicolas-des-Bois), toutes membres de la C.U.A.

Après en avoir délibéré, considérant :

- qu'en raison de la nature de la construction de l'actuel restaurant scolaire, les travaux de réhabilitation seraient plus onéreux qu'une construction nouvelle,
- qu'un office et des sanitaires communs à la salle et au restaurant génèreraient des problèmes sanitaires et ne permettraient pas l'occupation de la salle en semaine, d'où une perte de recettes,
- que l'intégration du restaurant scolaire à la salle bivalente permettrait d'importantes économies : architecte, réseaux, terrain, accès, parking,

le conseil, à l'unanimité :

- accepte l'intégration du restaurant scolaire à la salle bivalente à la condition qu'il soit totalement autonome : self, office, sanitaires et vestiaires séparés, entrée indépendante,
- demande à la Communauté Urbaine le financement intégral de l'opération,
- demande à la Communauté Urbaine un accord pour octobre 2009 afin de ne pas retarder le projet de construction de la salle, l'architecte débutant l'étude en octobre pour une construction en 2010.

TRAVAUX

Le Ronceray : la voirie de la 1^{ère} tranche a été réhabilitée. Le résultat de l'appel d'offres ayant été très favorable, la subvention accordée par M. DENIAUD ne sera pas totalement utilisée à moins de réhabiliter la 2^e tranche.

Il est proposé de poursuivre les travaux. Par 11 voix pour et 3 abstentions, le conseil accepte de réhabiliter la 2^e tranche.

La réhabilitation de la rue du Kaolin sera également poursuivie.

Pluvial du Bourg : M. GESBERT propose, en attendant la réhabilitation de la place du Point de Beauvais, de faire un petit merlon sur une dizaine de mètres devant la propriété DUGUÉ. M. QUÉREL demande qu'il soit fait rapidement.

Pluvial de Montperthuis : en accord avec M. TAUPIN J.M. les travaux seront réalisés en octobre.

Pluvial de la Z.I. : il sera fait en même temps que Montperthuis.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Remorque : la remorque acquise en remplacement de celle qui a été volée ne convient pas pour le chargement de la tondeuse autoportée. M. LAUNAY se charge de voir le fournisseur.

Matériaux : les buses et les caniveaux entreposés près de l'école devront être enlevés pour novembre. Une annonce sera passée dans les journaux locaux pour la vente.

Rond-point RD1/RD2 : il a été demandé au conseil général d'aménager un chemin piétonnier du Clos au rond-point concomitamment aux travaux. Ce cheminement se trouvant en dehors de l'emprise des travaux, il ne peut être pris en charge par le conseil général.

L'aménagement paysager du rond-point et l'installation de l'éclairage public sont financés par le conseil général. L'entretien revient à la commune. Il est demandé de réfléchir à l'aménagement souhaité pour le 8 septembre. Mme HOUDAYER propose un éclairage à l'énergie solaire et des spots au sol.

Pour l'installation du calvaire à l'extrémité du chemin de la Croix il conviendra de déplacer le réseau d'eau potable.

Projet étudiants : des étudiants de l'I.U.T. d'Alençon – département carrières sociales – option gestion urbaine - feront entre octobre et mars un diagnostic territorial. Ils collecteront des informations auprès des habitants, des entreprises, de la mairie et présenteront les résultats de leur enquête au conseil en mars.

Transports urbains : le transport collectif des personnes vers Alençon est désormais une compétence de la C.U.A. Le transport des plus de 65 ans de Lonrai par taxi, au porte à porte, institué en 1993 par le C.C.A.S., a été remis en cause. M. QUÉREL a demandé le maintien de ce service spécifique, les bénéficiaires n'ayant pas la possibilité de se rendre à un arrêt de bus.

Un arrêt à la Rangée a été demandé. Il a été convenu d'attendre la mise en route des circuits pour étudier la possibilité d'un arrêt supplémentaire.

Monsieur le Maire demande l'huis-clos.

PREEMPTION SUR LA PROPRIETE CHURIN

Suite au décès de Mme CHURIN, la commune a envisagé de préempter sur la vente de sa maison. Une commission a réfléchi à la possibilité de la transformer en local pour les associations, réunions...

Les travaux de transformation et de réhabilitation seraient plus onéreux que l'achat lui-même. L'occupation entraînerait des problèmes de bruit et de stationnement.

Actuellement, des discussions sont en cours avec la C.U.A. pour la l'intégration du restaurant scolaire à la construction de la salle bivalente. La commune pourrait alors récupérer l'actuel restaurant scolaire.

Au vu de ces éléments, à l'unanimité, le conseil abandonne le projet de préemption sur la propriété CHURIN.

SECURITE A BEAUBOURDEL

M. QUÉREL fait lecture du courrier de M. DORSY, habitant de la rue du Rocher, qui demande que le stationnement soit interdit rue de Damigny (RD 531), à l'angle de la rue du Rocher, pour des raisons de sécurité.

Un potelet bois a été posé en juin pour limiter le stationnement.

Dans un courrier du 27 août, le service gestion du réseau routier du conseil général, a demandé d'enlever ce potelet qui constitue un obstacle pour les usagers, notamment pour les 2 roues. Il propose de le remplacer par un marquage jaune d'interdiction de stationner ou par une balise plastique.

M. MAHERAULT quitte la séance.

M. QUÉREL fait part de la demande d'aménagements, faite par M. MAHERAULT, en vue d'interdire le stationnement dans la traversée de Beaubourdel. Le conseil, considérant qu'il ne s'agit pas d'une zone urbaine, les juge inutiles.

Le principe de la délimitation d'une place de stationnement et d'un potelet plastique est adopté par 12 voix pour et une abstention.